

Publié sur le site internet le 13/06/2023

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 12/06/2023

N° unique de télétransmission 078-200081370-20230607-D-2023-06-008 DE

Délibération N° 2023.06.008

OBJET : AEP – AFFECTATION DES RESULTATS

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le SEPT JUIN à 18h30, les représentants des Communautés d'Agglomérations, Communautés de Communes et Communes du Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Sud Yvelines, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle communale de Garancières-en-Beauce, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU,

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra BAGUENIER Arnaud BERNIER Didier (pouvoir de DRAPIER Valère) BICENKO Katherine BOURGY Marc COQUELLE Daniel GODEAU Hervé HENRY Xavier JEGAT Joëlle KRAEMER Gérard LE SCIELLOUR Claude LELARGE Alain LOPEZ Antoine MALARDEAU Jean-Pierre PRUVOST Pascal SAISY Hugues TROGER Jacques (pouvoir de BARDIN Dominique)	X X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X	X X X X X X X X X X X X X X X X X
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent MORIN Yvan	X X	X X	
CORBREUSE	SARRAZIN Fabrice	X	X	X
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine MOUSSY Corinne	X X		X X
	<b>TOTAUX</b>	<b>22</b> (2 pouvoirs)	<b>20</b> (2 pouvoirs)	<b>20</b> (2 pouvoirs)

Autres personnes présentes	Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint
----------------------------	---

**Absents excusés :** Dominique BARDIN qui donne pouvoir à Jacques TROGER, Valère DRAPIER qui donne pouvoir à Didier BERNIER, Jérôme PORTHAULT.

Madame Joëlle JEGAT est élue secrétaire de séance.

Date convocation	01/06/2023
Nombre délégués en exercice	40
Nombre délégués prenant part au vote	22
Pour	22
Contre	-
Abstentions	-

Il convient de statuer définitivement sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation qui est excédentaire, et qui peut être, soit affecté totalement ou pour partie en réserves à la section d'investissement, soit reporté à la section d'exploitation. Compte tenu des excédents de la section d'investissement, il est proposé de maintenir à la section d'exploitation l'excédent cumulé.

Constatant que le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 3 087 702.75 € et un excédent cumulé d'investissement (hors restes à réaliser) de 614 642.18 € ;

Constatant les restes à réaliser sur l'exercice 2022, qui nécessitent un besoin en financement de 163.692,34 € couvert par l'excédent d'investissement,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation s'élevant 3.087.702,75 € comme suit :

a) Affectation au compte 1064 « réserve réglementée »	- €
b) Affectation au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » (section d'investissement)	- €
c) Affectation à l'excédent reporté (section d'exploitation- Chap. 002)	3 087 702.75 €

Fait à Ablis, le 9 juin 2023

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*

